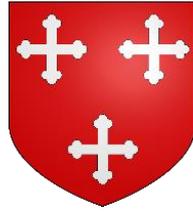


SAINT-MAURICE

Mon village



Unser Dorf

Lettre d'information

Numéro 07-21

Décembre 2021

Le mot du maire



Chers habitants, chères habitantes de Saint-Maurice,

Le contexte de l'année 2021, toujours marqué par le roulis des vagues sanitaires, nous amène comme l'an passé, à renoncer à réunir nos « anciens » (personnes de plus de 70 ans) pour leur fête de Noël et à la remplacer par des bons cadeaux, qui témoignent de notre attention à leur égard.

Tel notre sapin mis en valeur à son nouvel emplacement, je souhaite aussi mettre en lumière le bilan de l'année 2021. Toute l'équipe municipale, que je tiens ici à remercier, s'est montrée mobilisée et dynamique, pour réaliser divers travaux (d'entretien notamment) et contribuer à des animations (encore trop peu nombreuses en raison des restrictions sanitaires).

En 2022, nous souhaitons développer les occasions de partage, de convivialité et de solidarité communale. Si la situation sanitaire le permet, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous en janvier pour un temps d'échanges autour de la galette... une information suivra dans vos boîtes aux lettres ! L'organisation d'une journée citoyenne figure également sur notre agenda, ainsi que la concrétisation de démarches initiées cette année (sécurité routière notamment) et des réflexions liées à l'urbanisme.

*Je vous souhaite à toutes et tous de
passer de belles fêtes.*

Queta Rutsch

N'oubliez pas les gestes barrières, prenez soin de vous et de vos proches !

Jean Marc WITZ



La sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur installé pour vous tous



Samedi 18 septembre la mairie a organisé une matinée de sensibilisation à l'utilisation de notre nouveau défibrillateur installé récemment dans la cour de l'école. Fabrice FREPPEL, infirmier, pompier volontaire et formateur secouriste, a animé bénévolement cette matinée, à laquelle ont participé 11 personnes. **L'utilisation d'un défibrillateur (DAE) est à la portée de tous, même sans formation ⁽¹⁾** : le message de Fabrice FREPPEL est que « *le pire est de ne rien faire* » car chaque minute compte !

Outre l'application SAUVE LIFE, une autre application pour smartphone, dénommée STAYING ALIVE, permet entre autres de localiser des défibrillateurs et d'apprendre les gestes qui sauvent. **Notre défibrillateur est référencé sur cette app.**



(1) Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, **toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE**, quel que soit son âge. **Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie.** Il est donc indispensable que **toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie »** formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

Les animations

Les rues du Beau Site, des Mésanges et des Violettes en fête

Dimanche 12 septembre, les habitants de la rue du Beau Site (dans sa partie entre le carrefour du Viehweg et celui de la Fontaine), de la rue des Mésanges et de la rue des Violettes se sont réunis pour une nouvelle édition de leur « fête des voisins ».



Ce moment de convivialité, apprécié de tous, a démarré en fin de matinée pour se prolonger jusqu'en fin de journée. Il permet de prendre le temps d'échanger dans la bonne humeur, de mieux se connaître entre « anciens » et « nouveaux » du quartier, de même qu'entre les plus âgés et les plus jeunes. Rendez-vous est déjà pris pour 2022 !

L'Alsace Artisanat Tour 2021

Dimanche 19 septembre a eu lieu une journée portes ouvertes chez 17 artisans de la Vallée de Villé. A Saint-Maurice, ce sont la micro-brasserie Guth (créée par Charly GUTH) et le garage Guth (repris par Joseph CARLESSO) qui ont ouvert leurs locaux et fait découvrir leur savoir-faire au public. La commune s'est associée à l'événement, organisé par la Communauté de Communes et la Chambre des Métiers d'Alsace, en présentant les artisans du village à l'ensemble des personnalités politiques présentes à l'ouverture.



Cette journée a été une belle occasion de faire découvrir à de nouveaux clients non seulement mes produits, mais aussi leur mode de production.

Charly GUTH

La journée a été combinée à un week-end portes ouvertes au garage. Les visiteurs, venus en nombre, ont pu découvrir l'atelier qui n'est habituellement pas ouvert au public. C'est une belle initiative pour valoriser les entreprises de la Vallée. A refaire !

Joseph CARLESSO



Après une 1^{ère} expérience de gérance de garage et plusieurs années de salariat, Joseph CARLESSO a souhaité, avec son épouse, reprendre un garage en propre. Son choix s'est porté sur le garage Guth. Depuis son installation en septembre 2019, il a réalisé plusieurs investissements pour diversifier les activités, améliorer les délais et la qualité. Il a développé la vente de véhicules d'occasion et a pu doubler l'effectif (6 personnes actuellement). Plusieurs projets sont en réflexion, dont une nouvelle station de lavage et un agrandissement des locaux.

Les achats de proximité

Les achats de proximité offrent de nombreux avantages, notamment leur facilité d'accès (quelques minutes de marche ou de vélo), le gain de temps (en évitant un déplacement plus éloigné donc plus long), le contact humain et convivial avec un commerçant « du coin », une relation de confiance et un conseil personnalisé, le soutien à l'économie locale et aux emplois locaux, la réduction de l'empreinte carbone (notamment grâce aux déplacements en modes doux et à la réduction des emballages), un « juste prix » pour le consommateur et le producteur grâce à la réduction du nombre d'intermédiaires (circuit court).



A Saint-Maurice plusieurs possibilités d'achats de proximité existent pour les produits alimentaires :

Commerce	Produits	Jours	Horaires	Lieu de vente
EPICERIE CHEZ JOJO	Dépôt de pain, épicerie, produits frais	Du mardi au samedi	6 heures (h) 15 → 12 heures 30	A l'épicerie-dépôt de pain 23 rue de l'Eglise
LA MARMITE DE BRIGITTE Saint Maurice 03 88 85 69 14	Plats à emporter ou en livraison	+ Dimanche uniquement pour retrait des plats traiteur	9 h → 11 h	
Micro-brasserie GUTH Saint Maurice 06 22 75 39 12	Bières artisanales	Samedi Vendredi	8 h → 19 h	A la brasserie 10 rue Principale
		Autres jours : sur appel téléphonique		
BOUCHERIE CHARCUTERIE FRECHARD 18 Grand Rue Maisongoutte 03 88 57 18 65	Viandes, charcuteries	Samedi	9 h → 11 h	4 arrêts rue Principale
		<i>Coup de klaxon à chaque arrêt</i>	11 h → 11 h 30	1 arrêt rue de la Fontaine
			11 h 30 → 12 h 30	3 arrêts rue de l'Eglise
		Mardi	10 h 30 → 12 h	Mêmes arrêts
FROMAGER CASA CASEI 155 route d'Urbeis Fouchy 06 86 70 35 69	Fromages, crèmerie, épicerie fine	Jeudi	17 h → 17 h 30	Près du rond-point de la fontaine
MARAICHER L'HERBIER SAUVAGE 11 rue de l'Ecole Thanvillé 06 72 32 63 96	Légumes, fruits, herbes aromatiques	Samedi	10 h → 12 h	Devant la micro- brasserie Guth
ELEVAGE PORCS « CUL- NOIR ALSACIEN » FREYDT-DROUAN & FILS Saint Maurice 03 88 58 23 76	Viande de porc et produits « hors-série »	Samedi de mi- octobre à début janvier	9 h → 11 h (sur commande de septembre à novembre)	Au magasin 64 rue Principale

Cette liste pourra être complétée par toute autre activité qui aura été signalée à la mairie.

Faites-vous connaître !

Par ailleurs de nombreux produits locaux sont en vente directement **à l'Office du Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de la Vallée de Villé**, aux mêmes tarifs que chez les producteurs.

En partenariat avec le Fablab L'Inspireur, une gamme de produits "La Vallée de Villé ... la plus belle des Vallées" est également proposée (mug, bouteille isotherme, ...). Retrouvez-les dans la boutique en ligne 100% Vallée de Villé, proposée par l'Office de Tourisme : www.jeconsomme-valleedeville.com.



Sàmmerez uf elsassisch

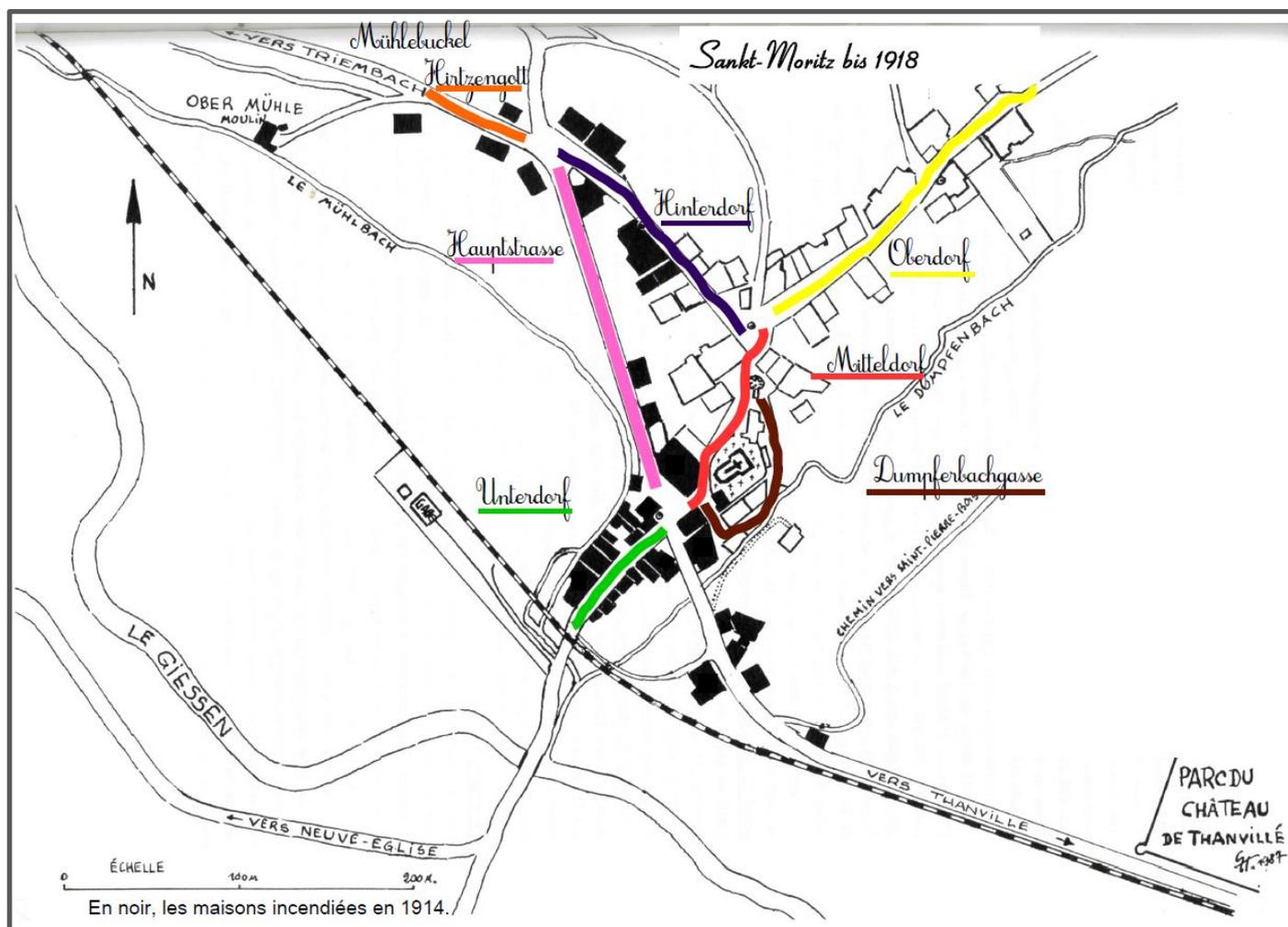
Nom du village en alsacien sur les panneaux aux entrées du village

La COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE financera de nouveaux panneaux avec la mention en alsacien :
Sàmmerez.

Dorfstraßen auf Deutsch. Noms des rues en allemand avant 1918

Il est important de ne pas oublier que l'Alsace a été une terre qui a changé plusieurs fois de nationalité. Notre village faisait partie durant la période de 1871 à 1918 d'un territoire appelé *Elsaß-Lothringen*, cédé par la France le 10 mai 1871 en application du traité de Francfort. La germanisation s'est faite à tous les niveaux jusqu'aux noms des rues de notre village.

Malheureusement, Saint-Maurice a perdu toutes ses archives durant l'incendie de la nuit du 18 au 19 août 1914 puisque le bâtiment de la mairie a brûlé comme d'autres maisons de la commune. Le cadastre de cette période ne comporte plus aucune information, même aux archives départementales. Avec l'aide d'Emma Guth et des archives sur le recensement des villageois de 1880, il a été possible de redonner des noms aux rues existantes à cette époque. Les personnes qui ont vécu durant cette période ne sont plus là pour valider ce plan. Le recenseur a mis très souvent le mot « gasse » à la fin des noms des rues. Mais les villageois se contentaient de dire par exemple : « Oberdorf » au lieu de « Oberdorf gasse ». Sur ce plan de la période de la 1^{ère} Guerre mondiale figurent les noms des rues du village en allemand et en noir les maisons brûlées en 1914.



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sonnerie des cloches de l'église...

Notre église possède trois cloches



Une **grande cloche** dédiée au Sacré-Cœur de Jésus

Diamètre 1,09 m pour 784 kg



Une **cloche moyenne** dédiée à Saint Maurice

Diamètre 0,86 m pour 390 kg



Une **petite cloche** dédiée à Saint Urbain

Diamètre 0,71 m pour 235 kg



Photo C. Siffer

Comment sonnent-elles ?



Au quart d'heure :

1 x Ding Dang Dong



A la demie-heure :

2 x Ding Dang Dong



A moins le quart :

3 x Ding Dang Dong



A l'heure : 4 x Ding Dang Dong, suivi d'un Dong pour 13 heures, de 2 Dong pour 14 heures, 3 Dong pour 15 heures etc... jusqu'à 12 Dong pour midi.

ANGELUS



Par ailleurs, la grande cloche sonne **tous les jours l'angelus** à 6 heures, 12 heures et 19 heures 30, pendant 4 minutes. A l'exception du samedi où ce sont les 3 cloches qui sonnent midi.



Le glas est sonné à la même heure le jour précédant la messe d'enterrement (*exemple : mardi à 15 heures pour une messe mercredi à 15 heures*) :

- les 3 cloches sonnent 3 fois 2 minutes avec une pause de 2 minutes pour un homme,
- et pour une femme, les cloches moyenne et petite sonnent 3 fois 2 minutes avec une pause de 2 minutes.

Le 31 décembre à minuit, les 3 cloches sonnent durant 5 minutes.



Les travaux et aménagements



C'est FAIT

Rénovation du sol de la salle des fêtes : remplacement du revêtement abîmé.



AVANT



APRES

Agrandissement de l'ouverture du désableur Kappelenweg et pose d'une grille de rétention :

pour prévenir l'obturation du désableur en cas de fortes précipitations, ainsi que les débordements sur la chaussée.



AVANT



APRES

Travaux d'automne : le 16 octobre, une partie de l'équipe municipale a procédé à différents travaux :

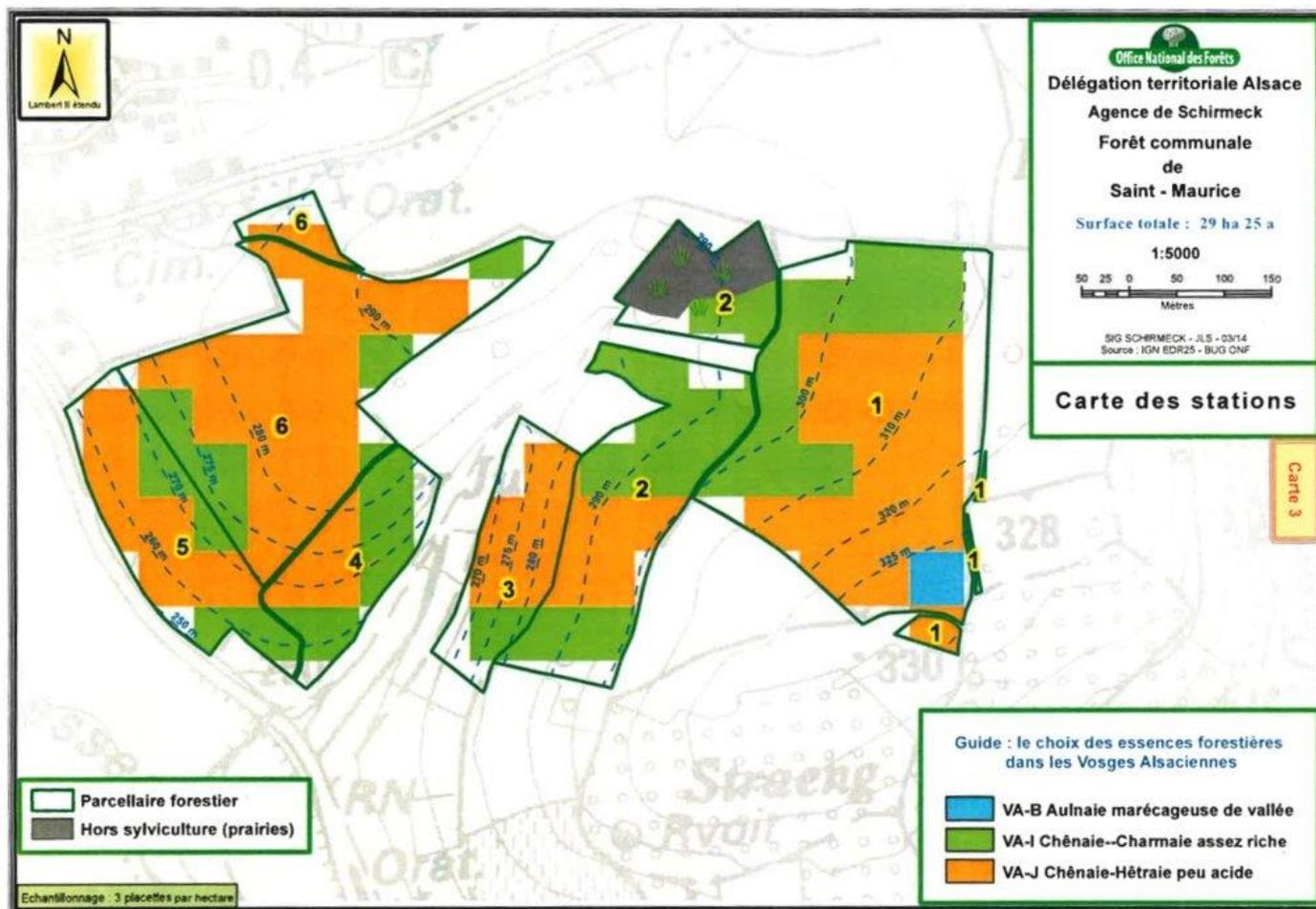
- branchement définitif de l'ancien puits jusqu'à la fontaine,
- préparation du nouvel emplacement du sapin de Noël à côté de la fontaine,
- nettoyage extérieur des vitres de l'école et de la mairie,
- mise en service de la nouvelle balayeuse pour la cour de l'école,
- entretien des jardinières.



Entretien de la forêt : le 31 janvier 2021 a eu lieu une vente de bois de chauffage sur la **parcelle 1** où 8 lots de bois de chauffage ont été proposés à la vente pour un total de 87 stères estimés. En raison de la pandémie, cette vente a été organisée sous la forme d'une soumission cachetée, les acheteurs faisant une offre pour les lots les intéressants. L'ouverture des enveloppes et l'attribution des lots a ensuite été faite en mairie. Aux offres proposées, il fallait ajouter 20 % de TVA. Ce système a permis une meilleure répartition des lots en fonction du nombre d'acheteurs. Tous les lots ont trouvé acquéreur ! Sur cette **parcelle 1**, des bois en grumes ont été sortis et vendus à des professionnels. L'essentiel du volume se composait de grumes de Douglas. Le reste des essences était constitué de grumes de pin et de chêne. Ces ventes de bois ont rapporté à la commune environ 6 600 €.



En janvier 2022, une vente de bois de chauffage se fera sur la **parcelle 6** (côté du cimetière de Triembach-au-Val) avec le même système d'adjudication qu'en 2021.



La dématérialisation des démarches administratives

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de **saisine par voie électronique (SVE)**. Au 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisations d'urbanisme : **permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme**, avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Saint-Maurice, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels. Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc.

Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement. **Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l’instruction de votre demande.** Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie ainsi que sur le site internet de la commune. Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme>

L'application IntraMuros

pour rester connecté avec la Communauté de Communes et votre commune

La Communauté de Communes de la Vallée de Villé a souscrit à une application pour smartphone nommée IntraMuros, qui permet de s'informer, d'être alerté et de participer à la vie locale.

En sélectionnant une commune (dont Saint-Maurice), vous découvrez les informations et les services de son territoire.

- ➔ Consultez les événements, actualités et points d'intérêt de la commune et des alentours
- ➔ Abonnez-vous et restez informé en temps réel grâce aux alertes envoyées par la commune et l'intercommunalité.
- ➔ Répondez aux sondages
- ➔ Alertez la mairie
- ➔ Consultez l'annuaire communal
- ➔ Abonnez-vous aux notifications des associations ou des commerces
- ➔ Consultez le menu de cantine de l'école de vos enfants ou les horaires d'ouverture de la médiathèque.

la Vallée de Villé
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Maurice

est sur

IntraMuros

DISPONIBLE SUR Google Play

DISPONIBLE SUR App Store

Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !

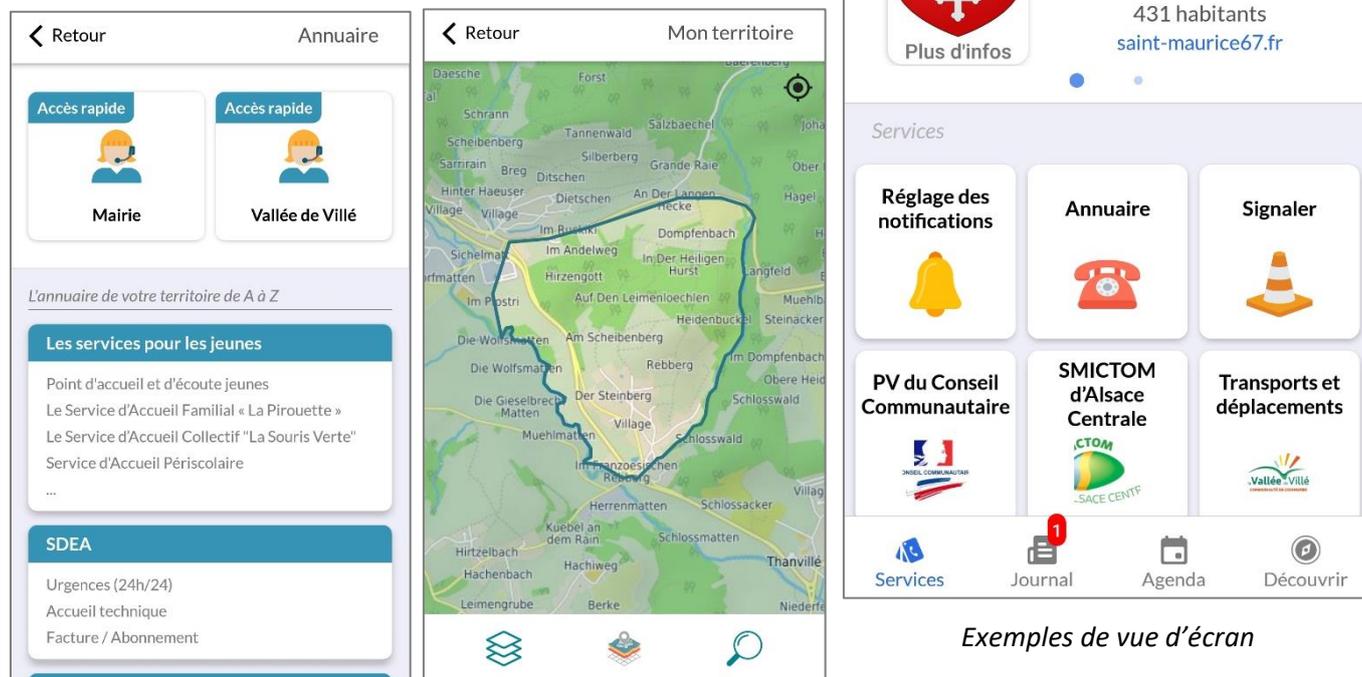


← L'application est téléchargeable GRATUITEMENT sur AppStore et GooglePlay ou en scannant ce QR-Code.



En sélectionnant la commune de Saint-Maurice, cette page d'accueil s'ouvrira ➔

Vous pourrez ensuite naviguer dans le menu et accéder par exemple à l'annuaire, à la cartographie de Saint-Maurice, aux informations utiles sur les transports dans la Vallée, etc (le contenu sera enrichi progressivement) :



Les brèves

- **L'ECLAIRAGE PUBLIC DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS**, en panne depuis plusieurs semaines, sera remis en service en début d'année : les pièces sont commandées mais leur livraison est retardée en raison de difficultés d'approvisionnement du fournisseur.
- **UNE NOUVELLE PRESIDENTE POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI TRIEMBACH-AU-VAL / SAINT-MAURICE** : lors de sa dernière assemblée générale, Déborah DEMAY a été élue présidente. Emilie ANTOINE est la secrétaire de l'APE, Aurélie ANTOINE-GRANDJEAN son adjointe et Patricia KREBS la trésorière de l'association.
- **LA BRIGADE VERTE** : dans le précédent numéro, nous avons mentionné l'avis favorable donné par le Conseil municipal au projet de Brigade Verte de la CEA. A compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée expérimentale d'une année, la commune de Saint-Maurice adhèrera à ce dispositif. La Brigade Verte aura pour mission la surveillance et la protection des espaces naturels des territoires adhérents. Ayant un pouvoir de police judiciaire, les gardes-champêtres qui la composent peuvent constater de nombreuses infractions et venir en appui de l'action de la mairie, au même titre qu'une police municipale.
- **LES OBLIGATIONS D'EQUIPEMENT DE CERTAINS VEHICULES EN PERIODE HIVERNALE** : depuis le 1^{er} novembre 2021, en application de la « Loi Montagne », l'équipement de certains véhicules de pneus « hiver » ou de dispositifs antidérapants (chaînes à neiges ou chaussettes, etc.) circulant en période hivernale dans certaines communes situées en zone de montagne est obligatoire. Sont concernés les véhicules légers et utilitaires, camping-cars, poids-lourds, autocars (article D. 314-8 du Code de la route).



Saint-Maurice fait partie des communes classées "massif des Vosges", dans lesquelles ces dispositions sont applicables.

Les pneus 4 saisons sont autorisés à condition d'avoir le symbole 3PMSF (3 Peak Mountain Snow Flake). Ce symbole est facilement reconnaissable avec un flocon entouré par 3 pics montagneux. L'objectif est d'améliorer la sécurité et les conditions de circulation en période hivernale.



- **AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE ET D'ECLAIRAGE DE LA VOIRIE** : ces deux sujets seront instruits par la Commission Urbanisme. Concernant la sécurité routière, la Commission est en attente de précisions sur le projet d'aménagement du giratoire au croisement de la rue de la Gare, afin de pouvoir en tenir compte pour l'évolution de la signalétique routière sur notre commune, en lien avec les résultats de l'enquête menée. Quant à l'éclairage public, la réflexion vise à mieux respecter les objectifs environnementaux (consommation d'énergie, impact de l'éclairage sur la biodiversité), tout en préservant la sécurité publique.
- **ARRETE MUNICIPAL SUR LE BRUIT** : les travaux de bricolage ou jardinage pouvant occasionner des nuisances sonores pour le voisinage sont **autorisés** dans les plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables (lundi - vendredi)	8 h → 12 h	13 h → 20 h
Les samedis	8 h → 12 h	13 h → 19 h
Les dimanches et jours fériés	9 h → 11 h	



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

L'arrêté municipal est consultable sur le site internet de la commune.

➤ **TRI DES BIODECHETS**

 **Où trouver la borne la plus proche de chez moi ?**

Rendez-vous sur le site internet du SMICTOM, rubrique « la collecte » ou scannez le QR code ci-contre



 **Vous n'avez plus de sacs kraft ?**

Vous pouvez en récupérer dans l'une des 8 déchèteries du territoire. Il suffit de s'adresser à un agent de déchèterie.

Vous pouvez aussi vous adresser à votre mairie (selon les modalités du secrétariat) ou à l'accueil du SMICTOM (ZA du Giessen - 2 rue des Vosges - 67750 Scherwiller).

L'état civil

Naissance 

Bienvenue à :
Louana, Amélia GAVELLE, née le 17 novembre 2021

Décès 

Marie BURG (née GIDEMANN en 1936 à Colmar) décédée le 13 octobre 2021 à Saint-Maurice



Scheeni Wihnächte



Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 23 décembre 2021 (au soir) au 2 janvier 2022. En cas d'urgence, merci de vous adresser à Monsieur le Maire ou l'un des adjoints.

